

*Saillant
Salle des Fêtes
Jeudi 6 septembre 2007
à 15 heures 30*

Signatures de contrats Auvergne + du Pays du Forez

Plan du dossier

- ↘ Communiqué
- ↘ Qu'est-ce qu' "Auvergne +"
- ↘ Intervention de Jean-Michel Guerre, vice-président du Conseil régional

Les signataires du contrat Auvergne + du Pays du Forez

Jean-Michel GUERRE, vice-président du Conseil régional d'Auvergne en charge du développement et de l'aménagement des territoires, représentant René SOUCHON, Président,
Joël EPINAT vice-président du syndicat mixte du Pays du Forez, représentant Alain BERTHEAS, Président
Michel BRAVARD, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance

Les prises de parole

Jacques CHOMETTE, Maire de Saillant
Michel BRAVARD, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance
Joël EPINAT et Etienne BIED-CHARRETON, vice-présidents du Pays du Forez,
Jean-Michel GUERRE, vice-président du Conseil régional d'Auvergne

Contact presse

Stéphanie Quéré
Conseil régional d'Auvergne – BP 60 – 63402 Chamalières cedex
s.quere@cr-auvergne.fr - 04.73.31.85.58 – 06.81.87.31.33.

Communiqué

Contrat Auvergne + du Pays du Forez

Le Pays du Forez est un Pays à cheval sur deux Régions administratives : 8 de ses 9 Communautés de communes se trouvent en Rhône-Alpes et une seule, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance (regroupant les cantons de Saint-Anthème et Viverols), en Auvergne.

C'est donc un contrat *Auvergne* + un peu particulier que la Région Auvergne signe aujourd'hui avec ce territoire puisqu'il va accompagner des projets de la Communauté de communes de la vallée de l'Ance mais également des projets menés à l'échelle de l'ensemble du Pays, sans limite frontalière. Ce territoire est un bassin de vie cohérent, les élus souhaitent travailler ensemble pour son développement (au sein du syndicat mixte) et les deux Régions concernées l'accompagnent donc, chacune avec ses propres dispositifs, mais dans un souci permanent de cohérence.

Les Contrats *Auvergne* + offrent aux territoires des garanties financières d'accompagnement de la Région sur un certain nombre de projets arrêtés ensemble : financements qui se font soit sur des lignes "classiques" du budget régional, soit sur une enveloppe spécifique (le FRADDT – fonds régional d'aménagement et développement durable du territoire) qui leur est spécifiquement dédiée et qu'ils peuvent utiliser pour financer des projets qui ne rentrent pas dans les dispositifs de la Région ou pour augmenter la participation régionale sur tel ou tel projet.

Au total le Pays du Forez bénéficie de 350.000 euros de FRADDT sur trois ans. Après la signature d'aujourd'hui, une grande partie de cette somme n'est pas encore programmée. Des avenants pourront être signés chaque année d'ici la fin du contrat pour intégrer de nouveaux projets ou préciser certains d'entre eux qui sont aujourd'hui encore au stade des études.

Parmi les projets des contrats signés aujourd'hui, on peut notamment citer :

Pour le Syndicat Mixte du Pays du Forez

- ▶ valorisation agricole des estives sur les Monts du Forez (notamment par la remise en état d'estives en cours d'enfrichement favorisant l'installation de jeunes éleveurs sur ce territoire)

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

- ▶ étude préalable à la création d'un multiple rural à Saint-Clément
- ▶ amélioration de l'aménagement de zones d'activités pour l'accueil et ou le développement d'entreprise (ZA des Gournets, du Chambon...)
- ▶ fonctionnement de la Maison des Services d'Eglisolles qui accueille notamment un point visio-public et développe des services pour l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités sur le territoire
- ▶ mise en œuvre d'une Charte locale architecturale et paysagère (règlement local) afin de reconquérir une certaine qualité architecturale et paysagère et améliorer l'attractivité du territoire
- ▶ création de maisons de santé à Saint-Anthème et Viverols (aménagement de locaux permettant de regrouper médecin, infirmières et kiné par exemple)

- ▶ acquisition d'un véhicule équipé pour améliorer le service créé très récemment de portage des repas à domicile (pour les personnes âgées) sur le Canton de Viverols
- ▶ mise en réseau des bibliothèques de la Vallée de l'Ance (qui compte 6 bibliothèques pour 10 communes !)
- ▶ aménagement de voies de desserte des massifs forestiers de la vallée de l'Ance (cette forêt est aujourd'hui sous-exploitée et difficile d'accès pour les entreprises de travaux forestiers)
- ▶ création de logements locatifs à Saint-Romain (ancienne poste) et dans le centre-bourg d'Eglisolles
- ▶ Aménagement des berges de l'Ance à Sauvessanges : étude puis aménagement d'anciennes gravières pour en faire un lieu de détente, de promenade et éventuellement de pêche
- ▶ Transformation par l'association Objectif Sciences du "centre de montagne de l'espace nordique" de Prabouré (Commune de Saint-Anthème) en centre de séjour scientifique

*Le pays du Forez est composé d'une communauté d'agglomération et des communautés de communes suivantes :

- Communauté d'agglomération Loire Forez
- Communauté de communes du Haut-Lignon
- Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier
- Communauté de communes de Feurs en Forez
- Communauté de communes des Collines du Matin
- Communauté de communes du Pays d'Astrée
- Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château
- Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez
- Communauté de communes de la Vallée de l'Ance

Qu'est-ce qu' "Auvergne +"

>Du guichet au projet

Afin d'accompagner les projets fédérateurs et structurants des territoires, le Conseil régional d'Auvergne a mis en place en 2005 un nouveau dispositif : les Contrats Régionaux de Développement Durable du Territoire, dits « Auvergne + ». Ce dispositif contractuel permet de sortir d'une logique de guichet (on frappe à la porte de la Région à chaque fois qu'on a un projet sans être jamais sûr de le voir financé) pour mettre en œuvre des logiques de projets dans le cadre d'une relation claire avec le financeur régional (sur trois ans, sur un territoire donné, on sait quels projets seront soutenus par la Région et à quelle hauteur).

La région a décidé de ne plus contractualiser avec une commune seule, incitant ainsi les acteurs locaux à travailler ensemble sur un territoire élargi. Au delà de sa politique spécifique d'aménagement et de développement du territoire, la Région entend privilégier cette logique dans l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Si le libre choix des objectifs de développement des territoires de projets est laissé aux acteurs publics locaux, la Région Auvergne possède également, au travers de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) et des 82 engagements pris suite aux assises territoriales*, une vision de ce que peut être l'organisation et le développement de son territoire. Ces orientations sont déclinées à partir d'objectifs prioritaires :

- ✓ Inverser la tendance démographique,
- ✓ Privilégier la qualité comme outil de développement,
- ✓ Intensifier et diffuser la matière grise sur l'ensemble du territoire de l'Auvergne,
- ✓ Promouvoir un développement solidaire des territoires

Il est à signaler que les grands projets d'intérêt régional (grands festivals, musées d'importance régionale, grands sites touristiques...), qui représentent par ailleurs des budgets importants, sont traités hors de ces contrats « Auvergne + ».

* Au-delà de l'engagement n°70, plusieurs engagements du Projet pour l'Auvergne font référence aux Contrats régionaux de développement durable du territoire « Auvergne + » :

n°37 « Nous soutiendrons les volets culturels des contrats de territoire [...] »

n°57 Nous avons décidé « de prévoir, dans tous les contrats de territoire, un volet spécifique pour les jeunes. »

n°64 Nous avons décidé « la participation de la Région aux maisons de services publics, dans le cadre des contrats régionaux de développement durable »

n°71 « [...] La Région apportera son soutien aux politiques du logement dans les territoires ruraux dans le cadre des contrats de territoire [...] ».

Par ailleurs, les projets correspondant à d'autres engagements de la Région seront bien évidemment privilégiés au sein de ses contrats, par exemple dans les domaines de l'accueil de nouvelles populations, du développement touristique, de la politique en faveur des énergies renouvelable ou de la filière bois...

> Un contrat unique pour les projets d'origine publique

"Auvergne +" est un dispositif unique qui concerne à la fois les territoires urbains et ruraux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les Pays. Il est aussi un guichet unique pour les acteurs publics du territoire qui bénéficient ainsi d'un engagement contractuel de la Région sur les 3 ans à venir.

Il prend en compte :

- l'ensemble des dispositifs de la Région dans chacun de ses domaines de compétence (tourisme, culture, action économique, environnement...) et finance donc des projets sur les lignes "classiques" du budget régional ;
- un nouveau dispositif, financé par un fonds spécifique, le FRADDT (Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire), permettant d'accompagner des projets importants en terme de développement local mais ne rentrant pas dans les dispositifs régionaux.

Cette deuxième partie offre aux collectivités locales des moyens supplémentaires pour leur développement et pourra permettre, le cas échéant, à la Région d'accompagner des projets innovants et des expérimentations.

Cette enveloppe FRADDT représente 75 millions d'euros sur 3 ans, soit 25 millions d'euros par an. Par structure intercommunale (communauté de commune ou communauté d'agglomération), elle représente de 250.000 à 3,4 millions d'euros

> Donner plus à ceux qui ont moins : une aide régionale modulée

L'enveloppe socle du FRADDT est calculée sur une base démographique dégressive. Elle est majorée (de 10%) si la structure intercommunale a adopté le régime de la taxe professionnelle unique (et donc le principe de la solidarité des ressources) et modulée (de -15% - +15%) en fonction de la mobilisation du potentiel fiscal.

Un indice de fragilité, calculé à partir d'indicateurs démographiques (âge médian, variation de population), d'indicateurs de précarité (nombre d'allocataires du RMI et de bénéficiaires de la CMU) et d'un indicateur de richesse (revenu fiscal médian), permet ensuite de majorer jusqu'à +30% l'enveloppe accordée aux territoires les plus en difficulté.

Cette modulation de l'aide régionale en fonction de la fragilité des territoires répond à l'objectif fixé d'une meilleure répartition de la richesse sur l'ensemble de la Région Auvergne. Le FRADDT représentera une aide par habitant allant de 16 € à 190 € pour le territoire le moins favorisé, sachant que la moyenne régionale représente une dotation de 60€/habitant.

> un outil de planification pour la Région dans le cadre d'une prise en compte des logiques ascendantes du développement local

"Auvergne +" est un outil de prospective pour la Région et permet une véritable politique d'aménagement et de développement en évitant le saupoudrage et la prise de décision au coup par coup.

Il tient compte des spécificités locales et des bassins de vie, territoires d'aménagement les plus pertinents pour développer les activités économiques et touristiques, améliorer le cadre de vie, renforcer les services de proximité et de solidarité et valoriser le patrimoine, la culture et l'environnement.

Il est donc également et avant tout le moyen pour chaque territoire de projet d'apporter sa contribution au développement de l'Auvergne.

Intervention de Jean-Michel Guerre, vice-président du conseil régional, chargé du développement et de l'aménagement des territoires

Je suis très heureux de signer aujourd'hui les Contrat Auvergne + du Syndicat Mixte du Pays du Forez et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance.

Un contrat baptisé « Auvergne + », un nom simple et facile d'utilisation.

Un nom simple et facile qui ne doit pas pour autant nous faire oublier son « nom savant » : CRDDT - contrat régional de développement durable du territoire - car il a un sens :

Le Contrat : c'est la reconnaissance régionale des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération ou des Pays. Pour nous, l'aménagement et le développement local ne se décrètent pas d'en haut et la logique de projet que nous prônons n'a un sens que si nous encourageons les acteurs du territoire à mutualiser leur forces et leurs énergies autour d'opérations structurantes.

Le Développement Durable : un autre modèle de développement existe pour l'Auvergne, un développement solidaire, respectueux des femmes et des hommes, respectueux de l'environnement. Un principe acté dans notre charte pour l'Auvergne, suite aux assises territoriales.

Avec le passage en Commission Permanente du 9 Juillet 2007, il y a seulement 2 mois, de 8 nouveaux Contrats ou avenants, l'ensemble du territoire auvergnat est désormais maillé.

Auvergne + : mode d'emploi

Une dynamique solidaire : redonner des chances de développement à tous les territoires auvergnats, une aide régionale modulée en fonction de la richesse des territoires : le FRADDT (*qui intervient en complément des aides classiques*)

Le FRADDT : un outil souple et dynamique, pour favoriser les expérimentations, les projets avant-gardistes et sur-financer les projets structurants qui n'ont pas trouvé leur équilibre financier

L'aide par habitant varie de 16 euros par habitant à 190 euros pour le territoire le plus déshérité. Sur la partie auvergnate du territoire du Pays du Forez, la dotation par habitant est d'environ 117 euros par habitant.

Une dotation qui résulte d'un calcul minutieux un peu complexe mais juste, qui prend en considération :

- le niveau de peuplement,
- l'effort de solidarité consenti par le territoire (la TPU),
- le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour appuyer les territoires qui se donnent les moyens de leurs ambitions, notamment les territoires les plus pauvres, eux qui, plus que les autres, sont contraints de solliciter le contribuable
- l'indice de fragilité des territoires (là, on prend en compte la démographie, la précarité et la richesse).

Une dynamique pour inverser la tendance démographique en stimulant les politiques d'accueil, l'ouverture, la création d'activités, l'investissement et l'initiative, conditions d'une relance démographique, qui est le 1^{er} défi de l'Auvergne, et doit aussi être celui du Pays du Forez !

La promotion de la qualité comme voie du développement (*environnement, tourisme vert, déplacements...*) : cette exigence doit être intrinsèque à chaque projet pour que nos paysages, notre environnement soient préservés, pour offrir des produits et des prestations de qualité, dans le domaine du tourisme notamment, ou pour maîtriser et diversifier les énergies.

Intensifier et diffuser la matière grise, les compétences sur les territoires, partager des méthodes, être en capacité d'accompagner individuellement des opérateurs privés et publics, des porteurs de projet !

Le rôle du Conseil régional d'Auvergne: coordonner, fédérer, impulser !

Le Conseil régional d'Auvergne est positionné comme la collectivité chef de file en matière d'aménagement du territoire.

Il ne s'agit pas d'adopter une position de domination et de tutelle mais d'avoir une vraie vision régionale de développement des territoires.

La volonté de coordonner les différents niveaux d'intervention, harmoniser les politiques publiques, éviter les concurrences et les double-emplois (*objet du comité de concertation qui réunit communautés de communes et Pays, Etat et Conseils Généraux*).

La volonté de fédérer les acteurs, veiller à une bonne prise en compte des enjeux régionaux et susciter des passerelles entre les opérateurs.

La nécessité d'impulser un élan régional sur l'accueil de nouvelles populations, l'avenir du service public, la sauvegarde d'un réseau de santé.

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative des Contrats Auvergne +

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative de nos « Contrats Auvergne + » montrent qu'en 3 ans à peine, ce dispositif nouveau a trouvé toute sa place dans le paysage institutionnel auvergnat tant les projets portés par les Pays et les EPCI sont nombreux, riches et variés.

En janvier 2007, 834 projets avaient été présentés à la Région principalement dans les domaines du tourisme (225 projets), de l'amélioration de l'attractivité économique et sociale du territoire (68 projets), de l'habitat (95 projets), de la culture (90 projets), du développement du service au public (72 projets), des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement (61 projets).

On sait déjà que les projets relatifs à la politique de l'enfance et de la jeunesse (37 projets), aux sports (26 projets), à la politique de déplacements (11 projets) à la promotion du bois, (10 projets), au développement des TIC et des e-services (7 projets) ou encore à l'accueil de nouvelles populations (20 projets) connaîtront pour leur part une explosion lors de la prochaine génération de contrats.

Nous savons aujourd'hui qu'environ 1100 projets ont été déposés dans tous les domaines.

Très prochainement, nous disposerons d'éléments d'évaluations qualitatifs qui nous permettront d'affiner notre analyse et de négocier la nouvelle génération de contrats de territoires qui devrait voir le jour à partir de mars 2008.

Si dans cette période de lancement, nous avons volontairement concédé quelques souplesses vis-à-vis des projets des collectivités territoriales, le prochain cahier des charges sera plus exigeant et totalement recentré sur les grandes priorités de la Région issues des assises territoriales.

Spécificités du Pays du Forez

Le Pays du Forez est un vaste territoire qui compte 167 000 habitants (dont 2 985 en Auvergne), 136 communes dont 3 bourgs. Il bénéficie d'une identité historique forte. Il possède également un patrimoine culturel riche et diversifié et des paysages variés entre plaine et montagnes.

La taille de ce territoire et la volonté de la majorité des élus rhônalpins et auvergnats de fédérer leurs énergies pour travailler ensemble laisse augurer encore bien des possibilités de développement.

Le Pays du Forez se donne pour ambition de devenir un territoire connu et reconnu en confortant son attractivité, son dynamisme et en valorisant sa qualité environnementale et patrimoniale. Il doit considérer les problématiques transfrontalières qui le concernent comme une richesse pour devenir un espace privilégié de renforcement des équilibres territoriaux et des solidarités.